



CERTIFICAT D'ACCREDITATION

PAR LES PRÉSENTES, le Tribunal canadien des relations professionnelles
artistes-producteurs accorde à

THE WRITERS' UNION OF CANADA

l'accréditation pour représenter un secteur qui comprend les entrepreneurs
indépendants, qui sont des citoyens canadiens ou des immigrants reçus, engagés à
par un producteur assujéti à la *Loi sur le statut de l'artiste* à titre :

- i) d'auteurs d'oeuvres littéraires en langues autres que le français, destinées à
être publiées en volumes, sous forme multimédia ou sous forme électronique;
- ii) d'auteurs d'oeuvres littéraires en langues autres que le français, publiées
initialement en volumes, sous forme multimédia ou sous forme électronique
et destinées à être exécutées ou à être adaptées pour d'autres médias, y
compris l'audio, l'audiovisuel, le multimédia ou d'autres formes
électroniques;

mais à l'exclusion :

- a) des auteurs visés par l'accréditation accordée à la Periodical Writers
Association of Canada par le Tribunal canadien des relations professionnelles
artistes-producteurs le 4 juin 1996;
- b) des auteurs visés par l'accréditation accordée à la Writers Guild of Canada
par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs le
25 juin 1996;
- c) des auteurs dramatiques visés par l'accréditation accordée à la Playwrights
Union of Canada par le Tribunal canadien des relations professionnelles
artistes-producteurs le 13 décembre 1996.

Ottawa, le 17 novembre 1998

